



# Lycée des Métiers Charles Privat

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

Le service de restauration du lycée fonctionne en self-service les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 55 à 12 h 45 par système de badge.

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'une des catégories suivantes :

- **demi-pensionnaire au forfait** : votre enfant mange régulièrement, vous choisissez les jours de la semaine pour lesquels il sera autorisé à manger.

**Vous réglez le montant du trimestre quelque soit le nombre de repas pris.**

- **élèves au ticket** : votre enfant ne déjeune que si sa carte de cantine est créditée du montant des repas, au tarif de 4,20 € le repas, jusqu'au 31 décembre 2024.

**Vous réglez le montant des repas pris, au fur et à mesure de la consommation.**

**Aucun changement de catégorie ne sera pris en compte à partir du 23 septembre 2024. En revanche, il est possible de faire une demande de changement par écrit avant la fin du trimestre pour le trimestre suivant.**

### DEMI-PENSIONNAIRE AU FORFAIT

Le prix de la demi-pension est un forfait, quelque soit le nombre de repas pris au cours du trimestre. Le paiement s'effectue durant le trimestre après réception de la facture.

Pour le trimestre septembre – décembre 2024, les prix s'établissent ainsi :

TYPE DE FORFAIT	PRIX DU FORFAIT	PRIX DU REPAS
4 jours par semaine	208 €	3,78 €
3 jours par semaine	160 €	3,82 €
2 jours par semaine	109 €	3,89 €

**Vous avez la possibilité de régler votre facture en plusieurs fois après avoir pris contact auprès du service d'intendance.**

Si votre enfant est boursier, le montant de la demi-pension sera déduit du montant de la bourse.

**Les périodes de stage en entreprise sont déduites d'office.**

### Des remises peuvent être accordées :

- aux élèves absents plus de 5 jours consécutifs (hors vacances scolaires) pour raisons médicale ou autre.

**Ces demandes de remise doivent être faites par écrit par la famille auprès du service d'intendance.**

**ELEVES AU TICKET ► 4,20 € l'unité, à payer d'avance (tarif 2024).**